

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2965

3 décembre 2011

SOMMAIRE

Braci Holding S.A.	142320	Ophenbach S.A.	142302
Development Venture III S.C.A.	142274	Oradour 31 SCI	142302
Efeu HoldCo S.à r.l.	142316	Orchestra S.A.	142302
Espirito Santo International S.A.	142319	Orchestra S.A.	142302
Global Sporting Rights Investments S.à r.l.	142303	Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR ..	142302
Mannelli Electronics S.A.	142274	Originel S.A.	142303
Master Cap S.A.	142274	Originel S.A.	142303
Medici's Sàr.l.	142298	Orpheus S.A.	142313
MENA La Tour S.à r.l.	142298	Pagos Lux S.à r.l.	142313
Menuiserie Poncin S.à r.l.	142298	Pegix S.à r.l.	142314
MGB Finances Soparfi S.à r.l.	142298	Platina Affiliates S.A.	142314
MI-FONDS (Lux)	142299	Project WBS Luxembourg S.à r.l.	142313
Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l.	142299	RDI A.G.	142315
Nabucco S.A.	142299	Redwing Holdings S.A.	142314
Nabucco S.A.	142299	Redwing Holdings S.A.	142314
ND. Finance S.A.	142300	Redwing Holdings S.A.	142315
ND. Finance S.A.	142300	Regisa	142315
Neva Investment S.A.	142300	Renlux S.A.	142316
NVS HoldCo S.à r.l.	142300	Restaurant La Bergerie Sàrl	142316
Obuda S.A.	142301	Rock Brook Holdings	142316
Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l. ..	142301	Rockpoint Holding S.à r.l.	142315
Opera Masters Management S.à r.l.	142301	RP I S.à r.l.	142319
Opera Masters SCA SICAR	142301	T8 S.à r.l.	142316

Mannelli Electronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 46.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANNELLI ELECTRONICS SA

Référence de publication: 2011147483/10.

(110171081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Master Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 76.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147484/9.

(110171140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1st July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 25 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1174 of 1st June 2011.

The meeting was declared open at 2.45 p.m. with Me Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Me Analia CLOUET, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

(i) the agenda of the extraordinary general meeting was as follows:

Agenda

1 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.

2 Miscellaneous.

(ii) the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed;

(iii) the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed;

(iv) the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened;

(v) the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda;

(vi) the extraordinary general meeting of shareholders, unanimously, took the following sole resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.

As a consequence, the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

«Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among DV III General Partner S.A., as sole unlimited partner (associé commandité) (the «General Partner») and all limited shareholders (actionnaires commanditaires) from time to time, a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present Articles of Association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "Development Venture III S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal of intermediary holding vehicles (the "Intermediary Holding Vehicles"), in Luxembourg and/or abroad, whose purpose is the acquisition, development, letting, refurbishment, management and/or disposal of real estate investments (the "Properties"), (ii) the administration, development and management of such real estate holdings, and (iii) the direct and/or indirect financing of the Properties and/or Intermediary Holding Vehicles in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire and/or dispose of by way of subscription, purchase, exchange or any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer, notably but not exclusively by the Intermediary Holding Vehicles; (ii) exercise all rights attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect assistance to the Intermediary Holding Vehicles in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever; (iv) borrow in any kind or form, or issue any debt instrument in any form whatsoever; and (v) carry out any transaction whatsoever, whether commercial or financial, with respect to movable or immovable assets subject always, as regards (i) to (v), that any such action is, directly or indirectly, connected with the acquisition, development, letting, refurbishment, management and/or disposal of real estate investments.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 29 June 2018.

Upon the recommendation of the General Partner, the duration of the Company may be extended for two additional periods of one year each by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or the Articles of Association, as the case may be, for any amendment of the Articles of Association.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two million one hundred and one thousand nine hundred nineteen euro (EUR 2,101,919.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and four hundred ninety-nine thousand one hundred fifty-four (499,154) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), five hundred sixteen thousand three hundred sixty-eight (516,368) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), six hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-two (688,492) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), two hundred seventy-five thousand three hundred ninety-six (275,396) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares" together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), and one hundred twenty-two thousand five hundred and eight (122,508) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited

partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is booked. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend and/or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class B' Shares and the Class C Shares will be in the form of registered shares.

Neither the Class B Shares, the Class B' Shares nor the Class C Shares may be sold, assigned, exchanged, pledged, encumbered, hypothecated or otherwise transferred or disposed of except with the prior written consent of the General Partner and, as the case may be, the Investor Advisory Committee (as defined in Article 21), not to be unreasonably withheld or delayed. In the event that the Class B Shares or the Class B' Shares are to be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of to (i) an Affiliate (as defined in Article 36) of the transferring Class B Shareholder or Class B' Shareholder, as the case may be or (ii) at a time where no Drawdown Notice (as defined in Article 36) may be issued anymore by the Company, the General Partner and Investor Advisory Committee, as the case may be, may not withhold their approval. A German Class B Shareholder or Class B' Shareholder who is subject to the provisions of the German Insurance Company Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) and allocates the Class B Shares to its restricted assets and who has notified the General Partner of this fact (the "Specified German Investor") may sell, exchange, or otherwise transfer or dispose of its Class B Shares or Class B' Shares without the prior written consent of the General Partner and, as the case may be, the Investor Advisory Committee (as defined in Article 21) to any other insurance company and/or credit institution (bank) located in the European Economic Area or, upon entry into force of the AIFM Directive, any EU AIF (as defined in the AIFM Directive) provided that the minimum transfer requirements as stipulated by the General Partner in agreement with the shareholders from time to time (the "Minimum Transfer Requirements") are fulfilled and the appointed trustee for their restricted assets (or its representative) has granted prior written approval according to Section 70 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz).

If a Class B Shareholder or Class B' Shareholder wishes to sell (the "Selling Shareholder") all or part of its Class B Shares or Class B' Shares (the "Offered Shares"), (i) to any person or persons who are not Affiliates of such Selling Shareholder and (ii) at a time where a Drawdown Notices may still be issued by the Company, it shall be required to first make an irrevocable offer to sell the Offered Shares to the other Class B Shareholders or Class B' Shareholders, as the case may be (the "Pre-empting Shareholders") in a written notice (the "Transfer Notice") to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the "Terms"). The Company will inform the Pre-empting Shareholders within ten (10) calendar days of the receipt by it of such Transfer Notice. The Preempting Shareholders shall, within thirty (30) calendar days of receipt by them of the Transfer Notice (the "Offer Deadline"), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Shareholder (the "Acceptance Notice"), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full by the Pre-empting Shareholders. Should more than one Shareholder wish to purchase the Offered Shares and unless the Shareholders wishing to purchase the Offered Shares agree otherwise, the Offered Shares shall be purchased on a prorated basis to the Shareholder's participation in the Company.

On accepting an offer, the Pre-empting Shareholders shall notify the Selling Shareholder and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and the Selling Shareholder shall sell and the Pre-empting Shareholders shall buy the Offered Shares on the Terms.

If the Pre-empting Shareholders do not accept the offer in respect of the Offered Shares or if the Pre-empting Shareholders fail to respond to the offer within thirty (30) calendar days of the receipt of the Transfer Notice, the Selling Shareholder shall be free to sell the Offered Shares (in whole, but not in part) to a third party on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to six (6) months provided that the proposed transferee has been approved by the General Partner and Investor Advisory Committee, such consent not to be unreasonably withheld. The General Partner shall notify the Selling Shareholder of the approval or rejection by the General Partner and the Investor Advisory Committee of the proposed transfer within twenty (20) Business Days of having been notified by the Selling Shareholder of (i) the identity of the proposed transferee, (ii) the price for the Offered Shares and (iii) any other terms of the transfer. Any failure to respond by the General Partner shall be considered as a rejection of the transfer proposal. If, at the end of such six (6) months period, the Selling Shareholder has not transferred the Offered Shares, the Selling Shareholder must go through the full pre-emption procedure again if it wishes to sell the Shares. Specified German Investors may transfer their Class B Shares or Class B' Shares without the approval by the General Partner and the Investor Advisory Committee to any other insurance company and/or credit institution (bank) located in the European Economic Area or, upon entry into force of the AIFM Directive, any EU AIF (as defined in the AIFM Directive) provided that the Minimum Transfer Requirements are fulfilled and the appointed trustee for their restricted assets (or its representative) has granted prior written approval according to Section 70 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz).

Save in case of removal of the General Partner, the Class A Shares may only be transferred to an Affiliate of the General Partner. Any transfer of the Class A Shares is subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as general partner(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Association will be amended accordingly. Any transfer of Class A Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

None of the shareholders shall, except with the prior consent of the General Partner and, where applicable, the Investor Advisory Committee, create or permit to subsist any security interest, encumbrance, lien, or charge over, or grant any option or other rights in all or any of the shares held by it.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital. The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixty-five million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares. Each authorised share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1,-).

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in the case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending on 27 January 2016 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so.

Art. 8. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of its shares by any person, firm or corporate body, if, in the opinion of the Company, such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred. In that event, the Company may proceed to the compulsory redemption of the relevant shares as set out below.

Art. 9. Acquisition of Own Shares, Redemption of Shares. The Company may acquire its own Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares, but not its Class A Shares. The acquisition and holding of its own Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

To the extent permissible, Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares may be called for compulsory redemption notably where (i) the shareholder has materially violated any provisions of the Articles of Association or (ii), in the reasonable judgment of the General Partner, the continued participation of a shareholder is likely to cause the Company to violate any material law or regulation or to impose a material tax, regulatory or other burden on the Company. The price at which the Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares may be compulsory redeemed shall be hundred percent (100%) of the sum of the drawn Commitment attributable to such Class B or Class B' Shares and/or Class C Shares.

In no circumstance may a shareholder request the Company for the redemption of its shares.

Any Class B Shareholder, Class B' Shareholder or Class C Shareholder (the "Defaulting Shareholder") who does not pay-up in due time to the Company amounts which may have been called in by the General Partner in accordance with applicable contractual arrangements will automatically be subject to late payment penalties, without further notice to the shareholder by imposition of an interest charge at a rate equal to Euribor one month plus five percent (5%) per annum on the aggregate amount called by the General Partner as from the day the capital call was due to be funded and until the date of payment of the full amount of said capital call (and any default interest thereon) (the "Default Interest").

If such default is not remedied within a period of five business days from notice by the Company, the Company will adopt one or more of the following measures, unless the costs of these measures are likely, in the Company's view, to be disproportionate to the likely benefit to the non-defaulting Class B Shareholders, Class B' Shareholder or Class C Shareholders, the Company may allow, but not oblige, the non-defaulting Class B Shareholders, Class B' Shareholder or the non-defaulting Class C Shareholders, in proportion to their respective undrawn Commitments (as defined in Article 36) or otherwise in accordance with applicable contractual arrangements between the Company and the shareholders and each in respect only of his class of shares, to purchase the Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares held by the Defaulting Shareholder at a price, in cash, equal to the lesser of (i) fifty percent (50%) of the net asset value of the Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares and (ii) fifty percent (50%) of the sum of the drawn Commitment attributable to such Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares of the Defaulting Shareholder.

For the purposes of the above, the Company shall be deemed to be irrevocably authorised to offer for transfer the shares of a Defaulting Shareholder, the Defaulting Shareholder is deemed to have consented to such transfer and such consent may not be withdrawn.

Notwithstanding the above, and without prejudice to any claims by the non defaulting Class B Shareholders, Class B' Shareholders or Class C Shareholders, the Company may use any method to enforce its rights against a Defaulting Shareholder and the Company shall be entitled to request indemnification for any prejudice it may suffer as a result of such default.

When entitled to do so, the Company may call for compulsory redemption, in whole or in part, of the relevant Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares or redemption, in whole or in part, of the Defaulting Shareholder's Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares, by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of redemption, (ii) the number of Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

Chapter III. - Management, Supervisory board, Investors representative committee

Art. 10. Management. The Company shall be managed by DV III General Partner S.A., in its capacity as General Partner and holder of all the Class A Shares of the Company.

The General Partner may be removed at any time in the event of gross negligence, wilful misconduct or fraud or a material breach of the terms of an investment and shareholders agreement to which all shareholders of the Company and the General Partner are a party (the «Investment and Shareholders Agreement»), which breach has been assessed as such by an expert opinion of a law firm of international reputation in the Grand Duchy of Luxembourg selected by the IAC, on the part of the General Partner by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Class A Shares at a fair price or payment by the Company of such compensation each time as agreed in the Investment and Shareholders Agreement.

The General Partner may be removed at any time without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of

Association for any amendment of the Articles of Association, which resolution however, in addition, shall only be validly adopted if (A) it comprises the affirmative vote of (i) 80% of the holders of Class B Shares and cumulatively (ii) 80% of the holders of Class B Shares (or their Affiliates to whom such Class B Shares have been transferred) and who (a) have originally acquired such Class B Shares upon direct subscription thereof (as opposed to by transfer, other than from any Affiliate) and (b) who have not been the object of a change of control (i.e. by ceasing to be an Affiliate of its original parent undertaking), and (B) and subject to the selection and approval of replacement general partner acquiring the General Partner's Class A Shares in the Company at a fair price price or payment by the Company of such compensation each time as agreed in the Investment and Shareholders Agreement.

The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Class A Shares at a fair price.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board (as defined in Article 17) are in the competence of the General Partner.

Art. 12. Delegation of Powers, Representation of the Company. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The General Partner may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in the case of the General Partner being a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such special power.

Art. 13. Management Fees and Expenses. The General Partner (or such person as the General Partner may designate) will be entitled to receive a fee (the "Management Fee"). The modalities for the determination of the Management Fee shall be determined by mutual agreement between the shareholders and the General Partner.

The General Partner may in certain circumstances be entitled to the reimbursement of all reasonable expenses whatsoever incurred by it in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Liability of the General Partner. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

Art. 16. Dissolution, Incapacity or Bankruptcy of the General Partner. In the case of dissolution, legal incapacity or bankruptcy of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be or are audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall to the extent required by the Laws be reviewed by a supervisory board (the "Supervisory Board").

The Supervisory Board shall be composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholder. The general meeting of shareholders will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an external auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine from time to time.

Art. 19. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 20. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any one (1) member of the Supervisory Board and the Secretary (if any) acting jointly.

Art. 21. Investor Advisory Committee. The General Partner shall create an investors representative committee (the "Investor Advisory Committee" or "IAC") composed of members chosen out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholders of the Company.

The General Partner will call a meeting of the IAC:

- (a) at least twice each year;
- (b) at such other times as the General Partner considers necessary; and
- (c) if it is so requested by at least two members of the Investor Advisory Committee appointed upon proposal of shareholders or investors acting through a feeder vehicle who hold together at least 25% of the Total Commitments.

The governance rules of the IAC will be defined by the General Partner in accordance with the agreements as from time to time in effect between the Company and its shareholders (the "Agreements").

The following matters will require the prior consultation of the IAC or, where relevant, the consent of the IAC:

- (a) consent to certain transfers of shares (other than Class B' Shares and Class C Shares) to any person or persons who are not Affiliates of the transferring shareholder as well as the granting of any encumbrance on or the division of ownership rights of the shares;
- (b) consent to the principle of any co-investment made by the Company alongside Class B Shareholders, Class B' Shareholders or other parties;
- (c) consent to the reduction and extension of the subscription period and/or the investment period;
- (d) consent to the appointment of an auditor, an independent appraiser or any other appraiser (if any);
- (e) consent to the resolution of any actual or potential conflicts of interest as provided in the Agreements (provided however that the representative of an Investor who is deemed to have such conflict of interest may not vote on such matter);
- (f) be consulted on any payment by the Company of any fees to the General Partner and/or its Affiliates other than in respect of fees provided for in the Agreements or which will be offset against such fees so as not to exceed the overall fee level as set out in the Agreements;
- (g) consent on deviations from the investment and operating criteria, notably including as to geographical scope of the investments outside target markets;
- (h) be consulted on a reduction or waiver of any portion of the equalisation premium;
- (i) be informed on any investment opportunity not being allocated by the AXA REIM Group to the Company despite such investment opportunity falling within the investment criteria and objective of the Company;
- (j) consent to indirect investments by the Company through listed entities;
- (k) consent on a draw down following fraud, wilful misconduct or gross negligence or a material breach of the provisions of these Articles of Association by the General Partner;
- (l) make any assessment following the bankruptcy of the Company's advisor;
- (m) consent to the acquisition of speculative land exceeding 20% of the Total Commitments;
- (n) consent to a sale or exchange of all the Class B Shares held by the Shareholders upon a proposal of the General Partner.

The Investor Advisory Committee will also be available to advise the General Partner where the General Partner seeks its advice.

The Investor Advisory Committee will hear reports from the General Partner in relation to the conduct of the Company and its financial performance.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 23. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June of each year at 3:00 p.m. at the registered office of the Company or such any other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. Other General Meetings. The General Partner or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 25. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Laws or the Articles of Association.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The General Partner may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 27. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the General Partner or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 28. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The General Partner must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 29. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers (formulaires) expressed in the English language.

Any ballot paper (formulaire) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper (formulaire) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (formulaire) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (formulaires) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise expressly provided in the Articles of Association, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 30. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 32. Adoption of Financial Statements. The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 33. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon as such Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve and payment of the Management Fee and/or other fees and expenses, and prior to any other distributions, the general meeting of shareholders shall each year declare a cumulative, preferred dividend on the Class C Shares equal to the interest income realised on loans granted by the Company out of the proceeds of the issue of the Class C Shares, after deduction from such interest of all taxes at the then prevailing tax rate that the Company would have to bear, after the deduction of expenses of whatsoever nature, on such proceeds. Subject to availability of distributable amounts, the general meeting of shareholders shall increase such a dividend on the Class C Shares by an amount equal to the reimbursement of principal (if any) the Company has received on the loans granted by the Company out of the proceeds of (all or part) of the issue of the Class C Shares, provided that, in relation to such reimbursement of principal and in order to avoid any double counting, the holders of Class C Shares have not received proceeds from capital reductions in an amount equal to such increased dividend.

Following such preferred distribution on the Class C Shares in respect of all previous financial years, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class B' Shares and Class C Shares.

Distributions will be made in cash unless a shareholder agrees to a distribution in kind.

Without prejudice to the preferred dividend on the Class C Shares, the general meeting of shareholders shall each year allocate to a special reserve (the "Special Reserve") such amount as is necessary to ensure that the Special Reserve shall represent an aggregate amount of:

(a) twenty percent (20%) of the amount of the net positive Cash Flows (as defined in Article 36) minus the portion of such net positive Cash Flows representing a twelve percent (12%) IRR (as defined in Article 36) (the "Carried Interest A") where the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) exceeds twelve percent (12%) but does not exceed fifteen percent (15%);

(b) the Carried Interest A plus thirty percent (30%) of the net positive Cash Flows minus the portion of such net positive Cash Flows representing a twelve percent (12%) IRR (the "Carried Interest B") where the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) exceeds fifteen percent (15%) but does not exceed twenty percent (20%);

(c) the Carried Interest A plus the Carried Interest B plus thirty-five percent (35%) of the amount of the net positive Cash Flows minus the portion of such net positive Cash Flows representing a twenty percent (20%) IRR where the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) exceeds twenty percent (20%).

No Special Reserve shall be constituted or maintained if the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) represents an amount equal to or less than 12%.

In order to determine relevant thresholds and levels of returns to the Class B Shareholders, (i) any returns on shareholder loans, as may from time to time be granted by the Class B Shareholders to the Company, and on the Class B Shares shall be aggregated and considered, (ii) such return is to be calculated on the sum of the principal amount of the shareholder loans and the subscription amount of the Class B Shares and (iii) the relevant thresholds triggering the various carried interests, and related allocations to the Special Reserve, are calculated with respect to each Series of Class B Shares separately.

The Special Reserve shall be distributed as a dividend to Class C Shareholders only (the "Special Reserve Distributions"). However it may not be so distributed until aggregate Cash Flows, net of fees and taxes, at the Company's level available for distribution, before any allocation to the Special Reserve, contribute to an aggregate return either on Class B Shares, Class B' Shares or on any shareholder loans, as may from time to time be granted by the Class B Shareholders to the Company, of twelve percent (12%) to the Class B Shareholders and Class B' Shareholders (as calculated separately with respect to each Series).

Each year, the General Partner shall determine the Special Reserve Amount. The shareholders meeting shall effect allocations to or reductions of the Special Reserve in such manner that the Special Reserve amounts to the Special Reserve Amount. For purposes of any allocation to or reduction of the Special Reserve, the Special Reserve Amount required to be retained in the Special Reserve shall be reduced by the total amount of all past Special Reserve Distributions.

After the allocations to the Special Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders, Class A Shareholders and Class C Shareholders (for the purpose of this distribution, the Class B' Shares and the Class C Shares shall be assimilated to Class B Series 1 Shares), as dividend; provided that

(i) save if otherwise provided, each share of a given class and Series shall participate pro rata in the distributions allocated to such class of shares and Series as a whole; and

(ii) for any allocation between the Class B Shareholders and Class B' Shareholders, the allocation shall be such that, in the aggregate, the Fee 1 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 1 Shares and Class B' Shares, the Fee 2 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 2 Shares, the Fee 4 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 4 Shares and the Fee 3 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 3 Shares.

The general meeting of shareholders, by a shareholders' resolution adopted with the unanimous consent of all the Class B Shareholders and Class B' Shareholders, may exceptionally resolve that for a given distribution year, (i) no or only part of the required allocations to the Special Reserve is made and/or (ii) the Special Reserve is reduced below the required statutory level, so as to allow for an actual distribution to be made to the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders pari passu and pro rata their participation in the share of the capital. Such a resolution shall not thereafter prejudice the obligation to make any necessary allocations to the Special Reserve so as to raise the latter to its statutory level, each time out of amounts available for distribution in the following financial years.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the General Partner may pay out an advance payment on dividends to the holders of the Class A Shares, Class B Shares, Class B' Shares and Class C Shares. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will in principle be carried out by the General Partner.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class B' Shares and Class C Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law, Definitions

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 36. Definitions. "Affiliate" means, in relation to any person or entity, any company which at relevant time (a) directly or indirectly controls, is controlled by or shares control of such person or entity; or (b) beneficially owns more than 50% of the equity share capital (or equivalent) of such person or entity or is owned beneficially for more than 50% of its equity share capital (or equivalent) by such person or entity, and/or by one or more of such person's or entity's Affiliates or (c) any fund and/or other special purpose vehicle which is managed and/or advised by such person or entity, as fund or asset manager thereof, for the avoidance of doubt, shall be considered as "Affiliates" any companies that are ultimately controlled as stated under (a) or beneficially owned as stated under (b) by the same person or entity.

"Cash Flows" means all the cash inflows and outflows between the Class B Shareholders, the Class B' Shareholders, the Class C Shareholders, the General Partner and the Company, such as but not limited to capital investments, shareholders' loans, distributed net results, interests on shareholders' loans, liquidation profits or losses, repayment of capital and shareholders' loans, and payment of Carried Interest, such cash flows being compounded on a quarterly basis on the assumptions that (i) all of the inflows and outflows during a particular quarter shall be treated as having occurred at the end of the quarter and (ii) any amounts allocated to or taken out of (other than in the context of the distribution thereof) the Special Reserve shall be deemed to have been distributed or taken out at the end of the quarter during which the allocation to the Special Reserve occurred.

"Capital Commitment" means a commitment of a Class B Shareholder to subscribe for Class B Shares or a Class B' Shareholder to subscribe for Class B' Shares or a Class C Shareholder to subscribe for Class C Shares.

"Commitments" means the aggregate commitments of funds (whether as capital or loans) which Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders will commit to invest in the Company together with the commitment of the General Partner in respect of the Class A Share.

"Development Project" means (i) the acquisition of a plot of land and the development of a Property thereon, (ii) the extensive refurbishment of a Property already built or (iii) the redevelopment of an existing Property, where such Development Project is expected to be realized through a project manager agreement, through a Guaranteed Maximum Price agreement or through a sale on plans.

"Drawdown Notice" means any notice sent by the Company to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and/or Class C Shareholders setting forth the amount of the relevant Capital Commitment drawn down, the date of the required payment and the number of Class B Shares and/or Class C Shares to be issued.

"Fee 1" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 1 shares and Class B' Shares;

"Fee 2" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 2 shares;

"Fee 3" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 3 shares;

"Fee 4" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 4 shares;

"IRR" or "Internal Rate of Return" means the compounded annual internal rate of return, being that discount rate which when applied to the Cash flows produces a net present value equal to zero as calculated on a quarterly basis. By convention, the aggregate of relevant cash inflows to the Company will be deemed as negative figures and the aggregate of relevant cash outflows from the Company will be deemed as positive figures.

"Properties" means the land and/or properties acquired or to be acquired by the Company and which is the object of a Development Project;

"Total Commitments" means the total amount of Commitments of the Class B Shareholders, Class B' Shareholders, Class C Shareholders and of the General Partner."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company by reason of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.00 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Development Venture III S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gé-

rard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 1^{er} juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.467 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1174, en date du 1^{er} juin 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Me Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Analia CLOUET, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

(i) l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Refonte globale des statuts de la Société, sans modification de la clause d'objet social.

2 Divers.

(ii) les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

(iii) les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société, sans toutefois modifier la clause d'objet social.

En conséquence, les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre DV III General Partner S.A., associé commandité unique Associé Commandité), et tous les actionnaires commanditaires de temps à autre, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Development Venture III S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Associé Commandité.

Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'Associé Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession de véhicules de détention intermédiaire (les «Véhicules de Détention Intermédiaire»), à Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet est l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, la gestion et/ou la cession d'investissements immobiliers (les «Propriétés»), (ii) l'administration, le développement et la cession de ces participations immobilières, et (iii) le financement direct et/ou indirect des Propriétés et/ou Véhicules de Détention Intermédiaire dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

La Société peut notamment (i) acquérir et/ou céder par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes actions, parts et autres titres de participation, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers représentant des droits de propriété, de créances ou de titres transmissibles émis par tous émetteurs publics ou privés, notamment mais pas exclusivement par les Véhicules de Détention Intermédiaire, (ii) exercer tous droits attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance directe et/ou indirecte aux Véhicules de Détention Intermédiaire dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, de facilités ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit, (iv) emprunter sous quelque forme que ce soit, ou émettre tout instrument de dette sous quelque forme que ce soit, et (v) exécuter toute transaction quelle qu'elle soit, qu'elle soit commerciale ou financière, relative à des biens meuble ou immeuble, à condition toujours que pour les points (i) à (v) toutes ces opérations se rapportent, directement ou indirectement, à l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, la gestion et/ou la cession d'investissements immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une période prenant fin au 29 juin 2018.

Sur recommandation de l'Associé Commandité, la durée de vie de la Société peut-être allongée pour deux périodes additionnelles d'un an chacune par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à deux millions cent un mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 2.101.919,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-quatre (499.154) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), cinq cent seize mille trois cent soixante-huit (516.368) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (688.492) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») deux cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (275.396) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B») et cent vingt-deux mille cinq cent huit (122.508) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires et/ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C seront nominatives.

Ni les Actions de Catégorie B, ni les Actions de Catégorie B', ni les Actions de Catégorie C ne peuvent être vendues, transférées, échangées, mises en gage, grevées, hypothéquées ou autrement cédées ou aliénées si ce n'est avec l'accord écrit préalable de l'Associé Commandité et, selon le cas, le Comité de Conseil des Investisseurs (tel que défini sous l'article 21), qui ne devra pas être refusé ou retardé de manière irraisonnable. Si des Actions de Catégorie B ou des Actions de Catégorie B' doivent être vendues, cédées, transférées ou autrement aliénées à (i) une Société Affiliée (telle que définie à l'article 36) de l'Actionnaire de Catégorie B cédant ou de l'Actionnaire de Catégorie B' cédant, selon la cas ou (ii) à un moment où la Société ne peut plus émettre de Notification de Prélèvement (telle que définie à l'article 36), l'Associé Commandité et le Comité de Conseil des Investisseurs, selon le cas, ne pourra/pourront refuser leur accord. Un Actionnaire de Catégorie B allemand ou un Actionnaire de Catégorie B' allemand qui est soumis aux dispositions de la Loi Allemande sur les Compagnies d'Assurance (Versicherungsaufsichtsgesetz) et alloue les Actions de Catégorie B à ses actifs réglementés et qui a notifié l'Associé Commandité de ce fait Investisseur Allemand Déclaré) peut vendre, échanger, ou autrement céder ou aliéner ses Actions de Catégorie B ou ses Actions de Catégorie B' sans l'accord écrit préalable de l'Associé Commandité et, selon le cas, du Comité de Conseil des Investisseurs (tel que défini sous l'article 21) à toute autre compagnie d'assurances et/ou institution de crédit (banque) située dans l'Espace Économique Européen ou à compter de l'entrée en vigueur de la Directive AIFM, à tout AIF situé dans l'Union Européenne (EU AIF) (tel que ce terme est défini dans la Directive AIFM) pourvu que les conditions minimum à la cession telles que stipulées par l'Associé Commandité en accord avec les actionnaires de temps à autres (les «Conditions Minimum à la Cession») soient satisfaites et que le gestionnaire (trustee) nommé pour leurs actifs réglementés (ou son représentant) ait préalablement donné son accord écrit en conformité avec l'article 70 de la Loi Allemande sur les Compagnies d'Assurance (Versicherungsaufsichtsgesetz).

Si un Actionnaire de Catégorie B ou un Actionnaire de Catégorie B' souhaite vendre (l'«Actionnaire Cédant») tout ou partie de ses Actions de Catégorie B ou de ses Actions de Catégorie B' (les «Actions Proposées»), (i) à tout tiers qui

n'est pas une Société Affiliée de cet Actionnaire Cédant et (ii) à un moment où la Société peut toujours émettre des Notifications de Prélèvement, il devra d'abord présenter une offre irrévocable de vendre les Actions Proposées aux autres Actionnaires de Catégorie B ou Actionnaires de Catégorie B', selon le cas (les «Actionnaires Ayant Droit de Prémption») sous forme d'une notification écrite (la «Notification de Transfert») à la Société comprenant les détails des Actions Proposées, le prix pour les Actions Proposées et toute autre condition que l'Actionnaire Cédant est prêt à accepter (ensemble, les «Conditions»). La Société informera les Actionnaires Ayant Droit de Prémption endéans un délai de dix (10) jours calendaires de la réception d'une Notification de Transfert. Les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront, dans un délai de trente (30) jours calendaires après avoir reçu leur Notification de Transfert (la «Date Limite de l'Offre») accepter ou refuser l'offre par notification écrite à l'Actionnaire Cédant (la «Notification d'Acceptation»), étant entendu que l'offre ne pourra être acceptée ou refusée que dans son entièreté par les Actionnaires Ayant Droit de Prémption. Si plus d'un Actionnaire souhaite acheter les Actions Proposées et, à défaut d'accord contraire entre les Actionnaires souhaitant acheter les Actions Proposées, les Actions Proposées seront achetées au pro rata de la participation de l'Actionnaire dans la Société.

Sur acceptation de l'offre, les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront notifier l'Actionnaire Cédant et la Société par écrit de l'acceptation de l'offre sur les Actions Proposées et l'Actionnaire Cédant devra vendre et les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront acheter les Actions Proposées selon les Conditions.

Si les Actionnaires Ayant Droit de Prémption n'acceptent pas l'offre sur les Actions Proposées ou si les Actionnaires Ayant Droit de Prémption ne répondent pas à l'offre endéans un délai de trente (30) jours calendaires après la réception de la Notification de Transfert, l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre les Actions Proposées (dans leur entièreté, et non en partie) à un tiers selon les Conditions, ou des termes et conditions plus favorables à l'Actionnaire Cédant pendant une période de six (6) mois, pourvu que le cessionnaire proposé ait reçu le consentement de l'Associé Commandité et du Comité de Conseil des Investisseurs, ce consentement ne pouvant être refusé de manière irraisonnable. L'Associé Commandité devra notifier l'Actionnaire Cédant du consentement ou du refus par l'Associé Commandité et le Comité de Conseil des Investisseurs sur la cession proposée sous un délai de vingt (20) Jours Ouvrables après avoir été notifié par l'Actionnaire Cédant (i) de l'identité du cessionnaire proposé, (ii) du prix pour les Actions Proposées et (iii) de toute autre condition de la cession. L'absence de réponse de l'Associé Commandité devra être considérée comme un refus de la proposition de transfert. Si, au terme de cette période de six (6) mois, l'Actionnaire Cédant n'a pas cédé ses Actions Proposées, l'Actionnaire Cédant devra procéder à nouveau à toute la procédure de prémption s'il souhaite vendre ses Actions. Les Investisseurs Allemands Déclarés peuvent céder leurs Actions de Catégorie B ou Actions de Catégorie B' sans le consentement de l'Associé Commandité et du Comité de Conseil des Investisseurs à toute autre compagnie d'assurances et/ou institution de crédit (banque) située dans l'Espace Économique Européen, ou à compter de l'entrée en vigueur de la Directive AIFM, à tout AIF situé dans l'Union Européenne (EU AIF) (tel que ce terme est défini dans la Directive AIFM) pourvu que les Conditions Minimum à la Cession soient satisfaites et que le gestionnaire (trustee) désigné pour leur actifs réglementés (ou son représentant) ait préalablement donné son accord écrit en conformité avec l'article 70 de la Loi Allemande sur les Compagnies d'Assurance (Versicherungsaufsichtsgesetz).

Sauf en cas de révocation de l'Associé Commandité, les Actions de Catégorie A ne pourront être cédées qu'à une Société Affiliée de l'Associé Commandité. Toute cession des Actions de Catégorie A est soumise à la condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme associé(s) commandité(s) de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie A non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Aucun des actionnaires ne pourra, sauf avec le consentement préalable de l'Associé Commandité et, lorsque cela est applicable, du Comité de Conseil des Investisseurs, créer ou permettre la subsistance d'une sûreté, d'un grèvement, d'un privilège, ou d'une charge, ou donner une option ou tout autre droit sur quelque action qu'il détient.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Emis. Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante cinq millions (465.000.000) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B' et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

L'Associé Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant 27 janvier 2016, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Associé Commandité.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. L'Associé Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Associé Commandité à le faire.

Art. 8. Restrictions sur la propriété des actions. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété de ses actions par toute personne, entreprise ou entité sociale si, selon l'avis de la Société, une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société, si celle-ci pourrait aboutir à un manquement à toute loi ou règlement Luxembourgeois(e) ou étranger(e) ou si la Société pourrait en conséquence être exposée à une imposition ou autre inconvénient financier qui ne serait pas autrement survenu. Dans ce cas, la Société peut procéder au rachat obligatoire des actions pertinentes ainsi que décrit ci-dessous.

Art. 9. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie B, de Catégorie B' et/ou de Catégorie C, mais non ses Actions de Catégorie A. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie B, de Catégorie B' et/ou de Catégorie C s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Dans la mesure de ce qui est permis, peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' et/ou les Actions de Catégorie C notamment quand (i) l'actionnaire a violé de manière substantielle les dispositions de ces Statuts ou, (ii) selon le jugement raisonnable de l'Associé Commandité, le maintien de la participation d'un actionnaire est susceptible d'entraîner la violation par la Société d'une quelconque loi ou d'un quelconque règlement ou de faire supporter à la Société un impôt substantiel ou une contrainte réglementaire substantielle ou autre charge substantielle. Le prix auquel les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' et/ou les Actions de Catégorie C peuvent être rachetées de manière obligatoire devra être à cent pour cent (100%) de la somme de l'Engagement prélevé attribuable à de telles Actions de Catégorie B, ou de Catégorie B' et/ou de Catégorie C.

En aucune circonstance un actionnaire ne pourra demander à la Société le rachat de ses actions.

Tout Actionnaire de Catégorie B, Actionnaire de Catégorie B' ou Actionnaire de Catégorie C Actionnaire en Défaut») qui ne paye pas en temps utile à la Société les fonds qui ont été appelés par l'Associé Commandité en conformité avec les arrangements contractuels applicables sera automatiquement redevable du paiement de pénalités de retard, sans autre notification à l'actionnaire, par imposition d'un intérêt au taux Euribor augmenté de cinq pour cent (5%) par an sur le

montant total des fonds appelés par l'Associé Commandité à partir du jour où ces fonds devaient être remis et jusqu'au jour du paiement du montant total de ces fonds appelés (ainsi que tout intérêt de retard y afférant) Intérêt de Retard»).

S'il n'est pas remédié à ce manquement sous un délai de cinq jours ouvrables à partir de la notification de la Société, la Société adoptera une ou plusieurs des mesures suivantes, à moins que les coûts de ces mesures ne soient susceptibles, selon la Société, d'être disproportionnés par rapport au profit probable des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaires de Catégorie B' ou des Actionnaires de Catégorie C qui n'ont pas manqué à leurs obligations, auquel cas la Société pourrait permettre, mais non obliger, des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaires de Catégorie B' ou des Actionnaires de Catégorie C qui n'ont pas manqué à leurs obligations, en proportion de leurs Engagements (tels que définis à l'article 36) respectifs non encore prélevés ou autrement en conformité avec les arrangements contractuels applicables entre la Société et les actionnaires et chacun par rapport seulement à sa catégorie d'actions, de racheter les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' ou les Actions de Catégorie C détenues par l'Actionnaire en Défaut à un prix, en numéraire, égal au plus bas de (i) cinquante pour cent (50%) de la valeur nette d'actif des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie B' et/ou des Actions de Catégorie C et (ii) cinquante pour cent (50%) de la somme des Engagements prélevés attribuables à ces Actions de Catégorie B, ces Actions de Catégorie B' et/ou ces Actions de Catégorie C de l'Actionnaire en Défaut.

Pour les besoins de ce qui précède, la Société est réputée être irrévocablement autorisée à proposer à la cession les actions de l'Actionnaire en Défaut, l'Actionnaire en Défaut est réputé avoir consenti à cette cession et ce consentement ne peut être retiré.

Nonobstant ce qui précède, et sans préjudice de toutes plaintes des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaire de Catégorie B' ou des Actionnaires de Catégorie C qui n'ont pas manqué à leurs obligations, la Société peut utiliser toute méthode pour faire valoir ses droits contre l'Actionnaire en Défaut et la Société peut demander une indemnisation pour tout préjudice subi en raison de ce défaut.

Quand elle en a le droit, la Société peut procéder à un rachat obligatoire, en tout ou en partie, des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie B' ou des Actions de Catégorie C, ou le rachat, en tout ou partie, des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie B' ou des Actions de Catégorie C de l'Actionnaire en Défaut par notification envoyée par lettre recommandée à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date de rachat, (ii) le nombre d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie B' ou d'Actions de Catégorie C à racheter, (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

Chapitre III. Gestion, Conseil de surveillance

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par DV III General Partner S.A. en sa qualité d'Associé Commandité et détenteur de toutes les Actions de Catégorie A de la Société.

L'Associé Commandité peut être révoqué à tout moment en cas de négligence, faute ou fraude grave, ou d'un manquement significatif aux modalités d'un contrat d'investissement et d'un pacte d'actionnaires auxquels tous les actionnaires de la Société et l'Associé Commandité sont partis (le «Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires»), lequel manquement a été qualifié comme tel par un avis expert d'un cabinet d'avocats de réputation internationale situé au Grand Duché du Luxembourg et sélectionné par l'IAC, de la part de l'Associé Commandité par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité de remplacement, celui-ci devant acquérir les Actions de Catégorie A à un juste prix, ou du paiement par la Société chaque fois d'une indemnisation telle que prévu par le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires.

L'Associé Commandité peut être révoqué à tout moment sans motif par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prévues par les Lois, ou le cas échéant par les Statuts, pour une modification statutaire, laquelle décision sera cependant valablement adoptée uniquement si (A) elle comprend le vote positif de (i) 80% des propriétaires d'Actions de Catégorie B, et cumulativement, (ii) 80% des propriétaires d'Actions de Catégorie B (ou leurs Sociétés Affiliées à qui ces Actions de Catégorie B ont été transférées) et qui (a) ont à l'origine acquis ces Actions de Catégorie B directement par leur souscription (par opposition à la cession ou autre par une Société Affiliée) et (b) qui n'ont pas fait l'objet d'un changement de contrôle (i.e. en cessant d'être une Société Affiliée de la société mère d'origine et (B) et sous réserves de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité de remplacement qui acquiert les Actions de Catégorie A de l'Associé Commandité dans la Société à un juste prix ou du paiement par la Société chaque fois d'une indemnisation telle que prévu par le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires.

L'Associé Commandité ne peut démissionner volontairement en tant qu'associé commandité de la Société sans qu'un associé commandité de remplacement ait été trouvé et sans une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adopté en conformité avec les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi ou, le cas échéant, les Statut pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité en remplacement, acquérant les Actions de Catégorie A à un juste prix.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tels que défini à l'article 17) relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

Art. 12. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

L'Associé Commandité peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de l'Associé Commandité (agissant, dans le cas où l'Associé Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Associé Commandité).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Rémunération et Dépenses de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité (ou la personne que l'Associé Commandité aura désigné) aura droit à une rémunération (la «Rémunération de Gestion»). Les modalités de détermination de la Rémunération de Gestion seront déterminées par accord mutuel entre les actionnaires et l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut, dans certaines circonstances, avoir droit à être remboursé de toutes les dépenses raisonnables qu'il aura supportées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que l'Associé Commandité (ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés) voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que l'Associé Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 16. Dissolution, Incapacité ou Faillite de l'Associé Commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale ou de faillite de l'Associé Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouvel Associé Commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être ou sont vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés dans la mesure de ce qui est requis par la loi par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance et/ou le réviseur d'entreprise indépendant seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires à partir d'une liste de candidats soumise par l'Actionnaire de Catégorie A. L'assemblée générale des actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

naires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions de la Loi, être révoqué pour motifs graves.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par l'Associé Commandité sur les sujets que ce dernier peut déterminer de temps à autre.

Art. 19. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction est présente ou représentée. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (le cas échéant) ou par tout membre du Conseil de Surveillance et par le Secrétaire (le cas échéant), agissant conjointement.

Art. 21. Le Comité de Conseil des Investisseurs. L'Associé Commandité devra créer un comité représentatif des investisseurs (le «Comité de Conseil des Investisseurs» ou «IAC») composé de membres choisis sur une liste de candidats soumis par les Actionnaires de Catégorie B de la Société.

L'Associé Commandité convoquera une réunion de l'IAC:

- (a) au moins deux fois par an;
- (b) à tout autre moment que l'Associé Commandité considérera nécessaire; et

(c) si requis par au moins deux membres du Comité de Conseil des Investisseurs nommé sur proposition des actionnaires ou des investisseurs agissant par l'intermédiaire d'un véhicule secondaire qui détiennent ensemble au moins 25% des Engagements Totaux.

Les règles de gouvernance de l'IAC seront définies par l'Associé Commandité en conformité avec les accords en vigueur de temps à autre entre la Société et ses actionnaires (les «Accords»).

Les matières suivantes devront être soumises à la consultation préalable de l'IAC ou, selon le cas, l'accord de l'IAC:

(a) le consentement à certaines cessions d'actions (autre que les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C) à toute(s) personne(s) qui ne sont pas des Sociétés Affiliées d'un actionnaire cédant ainsi que la création de tout grèvement ou division des droits de propriété sur les actions;

(b) le consentement au principe de tout co-investissement fait par la Société avec des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaires de Catégorie B' ou d'autres parties;

(c) le consentement à la réduction ou l'extension de la période de souscription et/ou la période d'investissement;

(d) le consentement à la nomination d'un auditeur, d'un expert indépendant ou de tout autre expert (le cas échéant);

(e) le consentement à la résolution de tout conflit d'intérêts présent ou potentiel tel que prévu dans les Contrats (à la condition toutefois que le représentant de l'Investisseur qui est réputé avoir un tel conflit d'intérêt ne puisse voter sur cette matière);

(f) le paiement par la Société de toute rémunération à l'Associé Commandité et/ou ses Sociétés Affiliées autre que celles prévues dans les Accords ou qui seront compensées contre ces rémunérations afin de ne pas venir en excès du niveau de rémunération total prévu dans ces Accords;

(g) le consentement à des déviations par rapport aux critères d'investissement et d'opération, notamment concernant la zone géographique d'investissements en dehors des marchés cibles;

(h) la réduction ou la renonciation à toute part de prime de régularisation;

(i) l'information de toute opportunité d'investissement n'étant pas attribuée par le Groupe AXA REIM à la Société alors qu'une telle opportunité d'investissement entre dans les critères et objectifs d'investissement de la Société;

(j) le consentement à des investissements indirects de la Société à travers des entités cotées;

(k) le consentement à un prélèvement suite à une fraude, une négligence, une faute ou fraude grave, ou à un manquement significatif aux dispositions des présents Statuts par l'Associé Commandité;

(l) la réalisation de toute évaluation suite à la faillite du conseiller de la Société;

(m) le consentement à une acquisition ou à une spéculation foncière supérieure à 20% du Total des Engagements;

(n) le consentement à une vente ou un échange de toutes les Actions de Catégorie B détenues par les Actionnaires sur proposition de l'Associé Commandité.

Le Comité du Conseil des Investisseurs sera également disponible pour conseiller l'Associé Commandité lorsque l'Associé Commandité demande son conseil.

Le Comité de Conseil des Investisseurs entendra les rapports de l'Associé Commandité sur la conduite de la Société et ses performances financières.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 23. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier (1^{er}) mercredi de juin de chaque année à 15 heures au siège social de la Société ou tout autre endroit de Luxembourg qui pourrait être spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 24. Autres Assemblées Générales. L'Associé Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par l'Associé Commandité, le requièrent.

Art. 25. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée

générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 26. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. L'Associé Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 27. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par l'Associé Commandité ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 28. Prorogation. L'Associé Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 29. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Lorsque les droits d'une catégorie particulière d'actions sont affectés, les conditions de quorum et de majorité requises devront être remplies en rapport au niveau de chaque catégorie.

Sauf disposition contraire expresse des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 30. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 31. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 32. Approbation des Comptes Annuels L'Associé Commandité prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 33. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pourcent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale et paiement de la Rémunération de Gestion et/ou autre rémunérations et frais, et avant toute autre distribution, l'assemblée générale des actionnaires devra déclarer chaque année un dividende cumulé et préférentiel sur les Actions de Catégorie C, égal au revenu des intérêts réalisés sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de l'émission des Actions de Catégorie C, après déduction sur ces intérêts de toutes les taxes au taux d'imposition alors en vigueur que la Société aurait à supporter, après déduction des dépenses de toute nature sur ces produits. En fonction de la disponibilité de montants distribuables, l'assemblée générale des actionnaires devra augmenter ce dividende sur les Actions de Catégorie C d'un montant égal au remboursement du principal (le cas échéant) que la Société a perçu sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de (tout ou partie) de l'émission des Actions de Catégorie C, pourvu que, en rapport avec ce remboursement du principal et afin d'éviter tout double comptage, les détenteurs des Actions de Catégorie C n'ont pas perçu de produits suite à des réductions de capital d'un montant égal à ce dividende augmenté.

Après cette distribution préférentielle sur les Actions de Catégorie C au titre des années sociales précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B, aux actionnaires de Catégorie B' et aux actionnaires de Catégorie C.

Les distributions seront faites en numéraire à moins qu'un actionnaire ne consente à une distribution en nature.

Sans préjudice du dividende préférentiel sur les Actions de Catégorie C, l'assemblée générale des actionnaires devra chaque année allouer à une réserve spéciale (la «Réserve Spéciale») un montant tel que nécessaire pour assurer que la Réserve Spéciale représentera un montant total de:

(a) vingt pour cent (20%) du montant des Flux de Trésorerie positifs nets (tels que définis à l'article 36) moins la portion de ces Flux de Trésorerie positifs nets représentant un IRR (tel que défini à l'article 36) de douze pour cent (12%) (l'«Intérêt Participatif A») pour un IRR aux Actionnaires de Catégorie A, aux Actionnaires de Catégorie B', et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) excédant douze pour cent (12%) mais n'excédant pas quinze pour cent (15%);

(b) l'Intérêt participatif A plus trente pourcent (30%) des Flux de Trésorerie positifs nets moins la portion de ces Flux de Trésorerie positifs nets représentant douze pour cent (12%) d'IRR (l'«Intérêt Participatif B») pour un IRR aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) excédant quinze pour cent (15%) mais n'excédant pas vingt pour cent (20%);

(c) l'Intérêt participatif A plus l'Intérêt participatif B plus trente-cinq pour cent (35%) du montant des Flux de Trésorerie positifs nets moins la portion de ces Flux de Trésorerie positifs nets représentant un IRR de vingt pour cent (20%) pour un IRR aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) excédant vingt pour cent (20%).

Aucune Réserve Spéciale ne sera constituée ou maintenue si l'IRR aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) représente un montant égal à ou en dessous de 12%.

Afin de déterminer les seuils appropriés et les niveaux de rendement pour les Actionnaires de Catégorie B, (i) tout rendement sur les prêts d'actionnaire, tels qu'ils peuvent être accordés de temps à autres par les Actionnaires de Catégorie B à la Société, et sur les Actions de Catégorie B sera cumulé et considéré, (ii) un tel rendement sera calculé sur la somme du montant principal des prêts d'actionnaires et le montant de souscription des Actions de Catégorie B et (iii) les seuils appropriés déterminant les divers intérêts, et les allocations afférentes à la Réserve Légale seront calculés séparément pour chaque Série de Catégorie B.

La Réserve Spéciale sera distribuée comme dividende participatif aux Actionnaires de Catégorie C seulement (les «Distributions de Réserve Spéciale»). Cependant, celui-ci ne pourra être distribué jusqu'à ce que le Flux de Trésorerie total, net de frais et taxes, disponible en vue d'une distribution au niveau de la Société, avant toute allocation de la Réserve Spéciale, contribue à un rendement total sur les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' ou sur les prêts d'actionnaires, tels qu'ils peuvent être accordés de temps à autres par les Actionnaires de Catégorie B à la Société, de douze pour cent (12%) pour les Actionnaires de Catégorie B et aux Actionnaires de Catégorie B' (tels que calculé séparément pour chaque Série).

Chaque année, l'Associé Commandité devra déterminer le Montant de la Réserve Spéciale. Les assemblées des actionnaires devront effectuer les allocations à ou les réductions de la Réserve Spéciale de telle manière que la Réserve Spéciale corresponde au Montant de la Réserve Spéciale. Pour les besoins de toute allocation à ou réduction de la Réserve Spéciale, le Montant de la Réserve Spéciale requis à retenir dans la Réserve Spéciale devra être réduit par le montant total de toutes les Distributions de la Réserve Spéciale passées.

Après les allocations à la Réserve Spéciale, l'assemblée générale des actionnaires devra déterminer comment disposer du solde des profits annuels nets en allouant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, pour le reporter à l'année sociale suivante ou le distribuer aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B', aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C (pour les besoins de cette distribution les Actions de Catégorie B' et de Catégorie C devront être assimilés à des Actionnaires de Catégorie B Série 1), en tant que dividende; pourvu que

(i) à moins d'une disposition contraire, chaque action d'une catégorie et d'une Série donnée participe proportionnellement aux distributions allouées à cette catégorie d'actions et Série dans son entièreté; et

(ii) pour toute allocation entre Actionnaires de Catégorie B et Actionnaires de Catégorie B' l'allocation devra être telle que, en tout, la Rémunération 1 sera exclusivement supportée par les détenteurs des actions de Catégorie B Série 1 et Catégorie B' la Rémunération 2 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 2, la Rémunération 4 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 4 et la Rémunération 3 sera exclusivement supportée par les détenteurs des actions de Catégorie B Série 3.

L'assemblée générale des actionnaires, par une résolution des actionnaires adoptée à l'unanimité de tous les Actionnaires de Catégorie B et Actionnaires de Catégorie B' peut exceptionnellement décider que pour une année de distribution donnée, (i) aucun ou seulement une partie des allocations requises à la Réserve Spéciale ne soient faite et/ ou (ii) la Réserve Spéciale est réduite en dessous du niveau requis statutairement, afin de permettre qu'une distribution soit faite aux Actionnaires de Catégorie A, aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C pari passu et pro rata leur participation dans le capital social. Une telle résolution ne devra pas ensuite porter préjudice à l'obligation de faire toute allocation nécessaire à la Réserve Spéciale afin de porter celle-ci au niveau statutaire, chaque fois à partir de montants disponibles pour la distribution les années suivantes.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, l'Associé Commandité peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B, aux actionnaires de Catégorie B' et aux actionnaires de Catégorie C. L'Associé Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée en principe par l'Associé Commandité.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A, les actionnaires de Catégorie B, les actionnaires

de Catégorie B' et les actionnaires de Catégorie C de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 35. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 36. Définitions. «Engagement au Capital» signifie un engagement d'un Actionnaire de Catégorie B de souscrire à des Actions de Catégorie B, un engagement d'un Actionnaire de Catégorie B' de souscrire à des Actions de Catégorie B' ou d'un Actionnaire de Catégorie C de souscrire à des Actions de Catégorie C.

«Engagements» signifie les engagements totaux de fonds (qu'ils soient en capital ou en prêts) que les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C s'engageront à investir dans la Société ensemble avec l'engagement de l'Associé Commandité par rapport à l'Action de Catégorie A.

«Engagements Totaux» signifie le montant total des Engagements aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' aux Actionnaires de Catégorie C et à l'Associé Commandité.»

«Flux de Trésorerie» signifie les entrées et les sorties de trésorerie entre les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B', les Actionnaires de Catégorie C, l'Associé Commandité et la Société, telles que mais non limitées aux investissements sur capital, prêts d'actionnaires, résultats nets distribuables, intérêts sur prêts d'actionnaires, pertes ou profits sur liquidation, repaiement sur le capital ou les prêts d'actionnaires, et paiement des Intérêts Participatifs, ces flux de trésorerie étant cumulés chaque trimestre sur base de la présomption que (i) toutes les entrées et sorties pendant un trimestre particulier devront être traités comme étant survenus à la fin du trimestre et (ii) tous les montants alloués à ou pris de (autre que dans le contexte de leur distribution) la Réserve Spéciale devront être réputés avoir été distribué ou pris à la fin du trimestre durant lequel l'allocation à la Réserve Spéciale est survenue.

«IRR» ou «Taux de Rendement Interne» signifie le taux de rendement interne annuel cumulé, étant le taux de réduction qui lorsqu'il est appliqué aux Flux de Trésorerie donne une valeur nette présente égale à zéro telle que calculée sur une base trimestrielle. Par convention, le total des entrées de trésorerie pertinentes dans la Société sera réputé être un nombre négatif et le total des sorties de trésorerie de la Société sera réputé être un nombre positif.

«Notification de Prélèvement» signifie toute notification de prélèvement envoyée par la Société aux Actionnaires de Catégorie B, Actionnaires de Catégorie B' et/ou Actionnaires de Catégorie C comportant le montant de l'Engagement au Capital prélevé, la date du paiement requis et le nombre d'Actions de Catégorie B et/ou Catégorie C devant être émises.

«Projet de Développement» signifie (i) l'acquisition d'un lot de terrain et le développement d'une Propriété sur ce terrain, (ii) la réhabilitation extensive d'une Propriété déjà construite ou (iii) le redéveloppement d'une Propriété existante, lorsqu'il est attendu de ce Projet de Développement qu'il soit réalisé sous un contrat de gestionnaire de projet (project manager agreement), sous un contrat de Prix Maximum Guaranti ou comme une vente sur plans.

«Propriétés» signifie le terrain et/ou les propriétés acquises ou devant être acquises par la Société et qui est l'objet du Projet de Développement.

«Rémunération 1» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 1 et d'Actions de Catégorie B';

«Rémunération 2» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 2;

«Rémunération 3» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 3;

«Rémunération 4» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 4;

«Société Affiliée» signifie, par rapport à une personne ou entité, toute société qui à un moment donné (a) contrôle directement ou indirectement, est contrôlé par ou partage le contrôle de cette personne ou entité; ou (b) est le bénéficiaire de plus du 50% de capital social (ou équivalent) de cette personne ou entité, ou est détenue à plus du 50% de son capital social (ou équivalent) par cette personne ou entité, et/ou par une ou plusieurs des Sociétés Affiliées de cette personne ou de cette entité ou (c) tout fond et/ou autre véhicule à utilité particulière qui est administré et/ou conseillée par cette personne ou entité, en tant que son fond ou son gestionnaire d'actifs, afin qu'aucun doute ne soit possible, seront considérés comme «Affiliés» toutes sociétés qui sont contrôlées en dernier ressort comme décrit au (a) ou dont le bénéficiaire est tel que décrit au (b) et est la même personne ou entité.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P.-A. Lechantre, A. Clouet, M. Bertomeu-Savalle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 octobre 2011. Relation: RED/2011/2126. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141482/1361.

(110164035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Medici's Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 151.387.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts qui s'est tenu à Pétange, en date du 28 septembre 2011, que les associés ont pris la décision suivante:

Que les parts sociales détenues par Monsieur Frédéric FLAMMAND, demeurant à B-5000 Namur, 104, rue de Bonnel, ont été cédées à la société privée à responsabilité limitée «A+E», société de droit belge, avec siège social à B-1130 Bruxelles, rue de la Fusée 62, inscrite au Moniteur belge sous le numéro d'entreprise 0456 503 774.

Cet extrait corrige et remplace celui déposé le 11/10/2011 L110161610

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011147485/15.

(110171215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

MENA La Tour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.271.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147486/10.

(110171536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Menuiserie Poncin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.941.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147487/9.

(110171562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

MGB Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.325.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 04/06/2008

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGB Finances Soparfi S.à r.l.

Référence de publication: 2011147490/11.

(110171124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Les comptes annuels au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mi-Fonds (Lux)

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Mathias Welter

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011147491/13.

(110171186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147494/9.

(110171054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Nabucco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.440.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147497/13.

(110171543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Nabucco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011147498/13.

(110171544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.958.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2011 à 9.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée ayant été informée de la démission de Monsieur Philippe Lacourt, décide à l'unanimité de nommer en remplacement Monsieur Koen Lozie, administrateur de société, né le 24 juin 1965 à Deinze et domicilié 61 Grand Rue, L-8510 Redange sur Attert.

- L'Assemblée ayant été informée de la démission de Madame Anna Chebotaryova, décide à l'unanimité de ne pas nommer d'Administrateurs pour la remplacer et de réduire le nombre d'administrateurs de 4 à 3

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Fiduciaire HRT en tant que Commissaire aux comptes.

- Le mandat de Monsieur Koen Lozie et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011147499/19.

(110171216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.958.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147500/10.

(110171217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Neva Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.562.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEVA INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011147503/13.

(110171204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

NVS HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: SEK 233.224.377,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.899.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 24 octobre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2967, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NVS Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011147504/14.

(110170979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.817.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011147505/12.

(110171596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Obuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 octobre 2011

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

OBUDA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011147506/15.

(110171691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Opera Masters Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147507/10.

(110171277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147508/11.

(110171276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Ophenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 54.260.

Le bilan de la société au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011147509/12.

(110171084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Oradour 31 SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg E 3.962.

La nouvelle adresse de l'associé-gérant Monsieur Steve Weyland est au 25, Rue du Ruisseau, L-4499 Limpach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011147510/10.

(110171560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Orchestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.
Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147511/13.

(110171539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 151.486.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011147513/13.

(110171431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Orchestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011147512/13.

(110171540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Originel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147514/10.

(110171232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Originel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.630.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 23 septembre 2011 que:

- A été réélue aux fonctions d'administrateur:

* Madame Nadine ALTER-LACOMBE

- A été réélue au poste de Commissaire:

* MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011147515/16.

(110171736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.963.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS (2) S.A R.L., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-two thousand five hundred and three Euros (EUR 22,503.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.334, here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit," professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 28 September 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

" **1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Global Sporting Rights Investments S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée)

incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is ninety thousand Euro (€ 90,000.-) divided into ninety thousand (90,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS (2) S.À R.L., prenamed,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of ninety thousand Euro (€ 90,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Number 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Miss Kristel SEGERS, director of companies, born on October 8th, 1959, in Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Mrs Daphne RIBOT, director of companies, born on January 30th, 1979, in Caen, France, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

d) Mr Paul GUNNER, director of companies, born on March 5, 1973 in Cassington, United Kingdom, residing at Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, United Kingdom.

e) Mr Charles BARTER, director of companies, born on April 5, 1962 in Guildford, United Kingdom, residing at 33 City Pavilion, Flat 403, Britton Street, London EC1M 5UG, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant la soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS (2) S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-deux mille cinq cent trois Euros (EUR 22,503.-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.334, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2011.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Global Sporting Rights Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix mille Euros (€ 90.000,-) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considèrera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, n'importe quels deux Gérants conjointement;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du

Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation.

La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS (2) S.A R.L., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille Euro (€ 90.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) HALSEY S.à r.l., R.C.S Luxembourg, B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - b) Mademoiselle Kristel SEGERS, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, demeurant à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - c) Madame Daphné RIBOT, administrateur de sociétés, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

d) Monsieur Paul GUNNER, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1973 à Cassington, Royaume Uni, demeurant à Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, Royaume-Uni.

e) Monsieur Charles BARTER, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1962 à Guildford, Royaume-Uni, demeurant au 33 City Pavilion, Flat 403, Britton Street, London EC1M 5UG, Royaume Uni.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011 Relation: LAC/2011/43435. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141562/536.

(110164180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Orpheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.435.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147516/13.

(110171541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Project WBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.370.

En date du 7 octobre 2011, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147532/13.

(110171731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pagos Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.784.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26/02/2008

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAGOS LUX S.à.r.l.

Référence de publication: 2011147533/11.

(110171080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pegix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.565.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 04/06/2008
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pegix S.à r.l.

Référence de publication: 2011147534/11.

(110171064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Platina Affiliates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011147536/13.

(110171496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Redwing Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.808.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Redwing Holdings S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011147547/15.

(110171296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Redwing Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.808.

Le Bilan consolidé de la société mère Redwing Holdings S.A. au 31/03/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.
Redwing Holdings S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2011147548/15.

(110171297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Redwing Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 113.808.

Le Bilan consolidé de la société mère Redwing Holdings S.A. au 31/03/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.
Redwing Holdings S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2011147549/15.

(110171298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Rockpoint Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 123.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147550/10.

(110171682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Regisa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 83.139.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011147552/11.

(110170934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

RDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 154.233.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 24 octobre 2011

La durée du mandat de M. Georg Witt a été confirmée comme prenant fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

La société PKF ABAX Audit a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, la société Kohnen & Associés S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, a été nommée commissaire aux comptes de la Société.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RDI A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011147551/19.

(110171656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Renlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 65, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 74.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147553/10.

(110171134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Restaurant La Bergerie Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 96.098.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2011.

Référence de publication: 2011147554/10.

(110171710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Rock Brook Holdings, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 33.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147555/10.

(110171719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Efeu HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. T8 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.043.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Triton Managers II Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 89128, acting as a general partner of:

(i) The Triton Fund II L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 702 ("The Triton Fund II L.P."),

(ii) TWO Triton Fund (Executives) L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 704 ("TWO Triton Fund (Executives) L.P."),

(iii) TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 767 ("TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P."),

(iv) Triton Fund II No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1150 ("Triton Fund II No. 2 L.P."),

(collectively, the "Shareholders")

hereby all represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by each Shareholder.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of T8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 January 2009 number 196 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.043 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company to "Efeu HoldCo S.à r.l."
2. To amend the financial year of the Company.
3. To amend articles 1 and 20 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.
4. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company to "Efeu HoldCo S.à r.l."

Second resolution

The Shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The Shareholders further resolved that the financial year which started on the 1 April 2011 shall end on the 31 December 2011.

Third resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the third paragraph of article 1 and article 20 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of "Efeu HoldCo S.à r.l."."

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" **Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Triton Managers II Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 89128, agissant en tant que general partner de:

(i) The Triton Fund II L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 702 («The Triton Fund II L.P.»),

(ii) TWO Triton Fund (Executives) L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 704 («TWO Triton Fund (Executives) L.P.»),

(iii) TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 767 («TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P.»),

(iv) Triton Fund II No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1150 («Triton Fund II No. 2 L.P.»),

(ensemble, les «Associés»)

Ensemble représentés par Me Marc FRANTZ, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par chaque Associé.

Les dites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de T8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 janvier 2009 sous le numéro 196 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.043 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Efeu HoldCo S.à r.l."
2. Modification de l'exercice social de la Société.
3. Modification des articles 1 et 20 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.
4. Divers Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivants:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «Efeu HoldCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre de la même année.

Les Associés ont décidé en outre que l'exercice social en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} avril 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 1 et l'article 20 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 1 aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination sociale «Efeu HoldCo S.à r.l.»»

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20.** Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 octobre 2011. Relation: RED/2011/2214. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148459/142.

(110172456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

RP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147556/10.

(110171688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, (ci-après "la mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 13.091, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 171 du 16 septembre 1975, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 818 du 27 avril 2011;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 mai 2011; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent soixante millions quatre cent mille euros (260.400.000,- EUR), représenté par vingt-six millions quarante mille (26.040.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article trois (3) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de

capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 mai 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux cent millions d'euros (200.000.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante millions quatre cent mille euros (260.400.000,- EUR) à quatre cent soixante millions quatre cent mille euros (460.400.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt millions (20.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que les vingt millions (20.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ont été souscrites par les souscripteurs tels que détaillés sur les bulletins de souscriptions ou mentionnés sur une liste complète qui restera annexée à cet acte notarié, et libérées intégralement en numéraire par versements sur un compte bancaire au nom de la société "ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.", pré-désignée, de sorte que la somme de deux cent millions d'euros (200.000.000,- EUR) et la prime d'émission y attachée de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR) ont été mises à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}**. Le capital souscrit est fixé à quatre cent soixante millions quatre cent mille euros (460.400.000,- EUR) représenté par quarante-six millions quarante mille (46.040.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.700,- EUR

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2011. Relation GRE/2011/3668. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148059/60.

(110172257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour BRACI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011147270/15.

(110171131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.
